



Préavis n° 03/06.2018 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de Fr. 270'000.00 pour financer l'étanchéité des tuyaux existants permettant de protéger la nappe phréatique à l'avenue de Taillecou

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s,

I. Préambule et contexte général

Le Plan général de l'évacuation des eaux (PGEE) de la Commune de Saint-Prex prévoit la mise en conformité de l'évacuation des eaux, à savoir la poursuite de la mise en séparatif des eaux usées (EU) et des eaux claires (EC) selon le planning communal et au fur et à mesure des opportunités qui se présentent.

C'est dans ce contexte que vont débiter, en principe dès février 2019, des travaux à l'avenue de Taillecou dans le secteur compris entre la rue du Motty et la RC1. Ces travaux ont fait l'objet du préavis n° 03/05.2017, accepté par le Conseil communal.

Ce projet avait été soumis en consultation préalable auprès des instances cantonales, ce qui a donné lieu à un préavis positif daté du 20 juin 2011. Ce préavis comportait des remarques générales pour la protection des eaux souterraines. En effet, ces travaux d'assainissement sont prévus à proximité des captages d'eau potable du Vieux-Moulin, seule alimentation en eau potable de la Commune de Saint-Prex sur son territoire. Autour de ces ouvrages, des zones de protection des eaux ont été délimitées, zones S1 (proche), S2 (rapprochée) et S3 (éloignée). Or, ces zones sont particulièrement vulnérables en cas de pollution ou d'accident et font l'objet d'une loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et d'une surveillance permanente du Canton et de la Commune. Les remarques émises par la DGE (Direction générale de l'environnement) en 2011, division eaux souterraines, et leur coût ont été prises en compte dans le projet établi par notre mandataire.

Le dossier définitif du projet a été à nouveau soumis en consultation auprès de ces mêmes instances en juillet 2017. Fin octobre 2017, un courriel de la DGE nous informait que des éléments complémentaires étaient demandés pour réduire encore les risques.

A mi-décembre 2017, une séance a eu lieu en présence de deux représentants de la DGE pour une explication sur les nouveaux éléments demandés, dont notamment la mise en conformité du bâtiment et du parking du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin par la réhabilitation des collecteurs EC. Ce sont ces travaux projetés qui font l'objet du présent préavis.

Pour rappel, la construction du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin date des années 1970 et son extension en 1993 a été réalisée sous les conditions de l'ancienne législation sur la protection des eaux qui tolérait encore les constructions en zone S2 (capacité limitée), ce qui n'est plus le cas actuellement avec la nouvelle loi fédérale.

II. Description du projet de mise en conformité

Voir plan-projet N°1330/4F ci-annexé.

II.I Situation actuelle

Le bâtiment principal du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, la place de stationnement située à l'Ouest, ainsi que les réseaux souterrains situés devant le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin sont en zone S2 de protection des eaux. Seul le collecteur EU du centre qui est en matière parfaitement étanche (PE) répond aux directives en vigueur.

En effet, les collecteurs des EC sont en matière PVC ou en béton, non conformes à ces directives pour des collecteurs en zone S2.

De plus, dans cette zone S2, le revêtement en enrobé de la place de stationnement doit être parfaitement étanche et les grilles d'évacuation des eaux de surface pourvues de dépotoirs/déshuileurs étanches, ce qui n'est pas le cas actuellement. Une fissure longitudinale du revêtement est présente et les sacs des grilles actuels sont en béton.

II.II Situation projetée

Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

Les réseaux existants étant partiellement en zones S2 et S3 de protection des eaux, le Canton a exigé que ces installations soient mises en conformité dans le cadre de ces travaux. Le projet prévoit donc le remplacement des trois grilles et sacs existants du parking, côté Ouest du centre culturel et sportif, par des dépotoirs/déshuileurs en PE avec des fonds coniques et des coudes plongeants permettant ainsi de piéger l'écoulement accidentel de produits polluants. Après sondages et ouvertures sur tous les coudes des collecteurs EC ceinturant le bâtiment, des travaux de chemisage seront réalisés à l'intérieur de ces collecteurs par la pose d'une gaine en résine polyester thermodurcissable d'une épaisseur de 5 mm., conforme à la norme SIA 190 et assurant une parfaite étanchéité. La longueur totale des collecteurs EC à chemiser est d'environ 180 m¹.

Enfin, une bande d'environ 1 m. de largeur du revêtement en enrobé, actuellement fissuré, passant par les 3 grilles de récupération des eaux de ruissellement du parking sera réfectionnée et façonnée légèrement incurvée garantissant ainsi une bonne étanchéité et une meilleure récolte des eaux de ruissellement du parking.

Domaine public communal

Comme indiqué ci-dessus, le domaine public communal ainsi que les infrastructures communales doivent également répondre à ces exigences. Malgré la bonne qualité de celles-ci, le Canton demande à ce qu'elles fassent aussi l'objet d'une mise en conformité. Dès lors, les grilles des routes existantes, les collecteurs, les fonds de chambre de contrôle seront aussi étanchéifiés.

Réseaux privés des biens-fonds du quartier

Afin d'assurer la cohérence de protection recherchée, les parcelles situées dans le quartier, comprises entre la route de Morges, l'avenue de Taillecou et le chemin du Vieux-Moulin doivent être mises en conformité, si cela n'est pas déjà le cas. Pour ce faire, il est prévu de procéder, durant ces travaux, à un contrôle par teintage des canalisations existantes. Un rapport détaillé sera transmis aux propriétaires relatant les constats et les travaux à entreprendre, tels que mises en séparatifs des eaux usées/eaux claires, l'étanchéité des tuyaux, etc.

Les privés sont également concernés par ces exigences à respecter.

III. Justification

Ce projet permet de profiter des travaux prévus en 2019 sur l'avenue de Taillecou pour mettre en conformité, selon les nouvelles directives en vigueur, l'évacuation des EC du centre culturel et des collecteurs existants et de sécuriser l'évacuation des eaux de surface en cas d'accident ou de pollution. Ces mesures de sécurisation des équipements permettront une amélioration notable et significative pour la protection de l'eau potable du captage du Vieux-Moulin situé en zone urbanisée et soumis à une forte pression des constructions. Elles permettront ainsi de réduire considérablement les risques de dégradations de la qualité bactériologique et chimique de l'eau potable du puits filtrant du Vieux-Moulin, principale alimentation en eau potable de la Commune de Saint-Prex.

IV. Devis estimatif

Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin

• Travaux de terrassement	Fr. 21'000.00
• Fourniture, pose et raccordements des nouvelles grilles d'évacuation des eaux de surface	Fr. 11'500.00
• Réhabilitation des collecteurs EC existants par gainage du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr. 45'400.00
• Surveillance hydrogéologique des travaux	Fr. 500.00
• Estimation des honoraires pour études et surveillance des travaux	<u>Fr. 9'000.00</u>
Sous-total, y compris divers et imprévus	Fr. 87'400.00
TVA arrondie	<u>Fr. 6'800.00</u>
Total centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr. 94'200.00

Domaine public communal et réseau privé des biens-fonds du quartier

• Contrôle de conformité de la mise en séparatif des bâtiments bordants l'avenue Taillecou (réseau privé)	Fr.	11'200.00
• Remplacement de grilles existantes par de nouveaux sacs avec fonds étanches en PE	Fr.	36'000.00
• Gainage supplémentaire des collecteurs EC dans la zone protect. S3	Fr.	41'000.00
• Modification du matériau à utiliser pour le tronçon N-N'	Fr.	5'520.00
• Modification du matériau des fonds des chambres de visite EC au point N	Fr.	1'000.00
• Chemin de Perreret, déversoir d'orage	Fr.	1'000.00
• Essai d'étanchéité par tronçons de tous les nouveaux collecteurs EC/EU situés dans les zones S2 et 3	Fr.	12'600.00
• Essai d'étanchéité par tronçons du collecteur EU existant en PE du centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr.	3'600.00
• Essai d'étanchéité de la STAP et du collecteur EU du bâtiment du local du sauvetage	Fr.	2'500.00
• Surveillance hydrologique	Fr.	17'500.00
• Estimation des honoraires pour études et surveillance	Fr.	13'300.00
• Imprévus et divers	Fr.	17'980.00
• Sous-total	Fr.	163'200.00
• TVA arrondie	Fr.	12'600.00
Total domaine public et réseau privé	Fr.	175'800.00

Récapitulatif

• Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin	Fr.	94'200.00
• Domaine public et réseau privé	Fr.	175'800.00
• Total général	Fr.	270'000.00

V. Incidences financières

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

La dépense de Fr. 94'200.00 pour le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin sera amortie en une seule fois, en 2020, par reprise du compte de réserve n° 9281.04 «fonds rénovation d'immeubles».

La dépense de Fr. 175'800.00 pour le domaine public et le réseau privé sera amortie dès 2020, en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 5'800.00, le solde la dernière année.

VI. Impact sur l'environnement

Les travaux prépondérants du présent préavis poursuivent les objectifs généraux du PGEE prévoyant à terme la mise en système séparatif intégral du territoire communal construit et la protection de la nappe phréatique. Avec ces travaux, les exigences en matière de protection de la nature, notamment celles de l'ordonnance du 28 octobre 1998 sur la protection des eaux (OEaux), sont respectées.

VII. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller·ère·s, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'étanchéification des tuyaux existants permettant de protéger la nappe phréatique à l'avenue de Taillecou;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de Fr. 270'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt;
4. d'admettre que la dépense de Fr. 94'200.00 pour le centre culturel et sportif du Vieux-Moulin soit amortie en une seule fois, en 2020, par reprise du compte de réserve n° 9281.04 «fonds rénovation d'immeubles» et que la dépense de Fr. 175'800.00 pour le domaine public et le réseau privé soit amortie dès 2020, en 30 ans, par tranches annuelles de Fr. 5'800.00, le solde la dernière année.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 juin 2018

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
 D. Mosini		 A. Guyomard

Déléguée municipale: M^{me} Barbara Regamey, municipale

Annexes: plan n° 1330/4F

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 27 juin 2018.

